

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION DES  
INFRASTRUCTURES ET D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DES  
DÉPÔTS DE NEIGE USÉE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** La nature du projet varie selon les besoins et vise la fourniture de biens et services par des entreprises spécialisées pour des travaux de mise aux normes, de remplacement, de réfection, de réparation, d'amélioration, d'atténuation des impacts, d'installation, d'ajout, de correction, de modification, de signalisation, de voirie, de réaménagement, d'élimination, de démolition, de décontamination, d'aménagement, de prévention, de formation, d'entretien, de nettoyage, de pavage, de drainage, de recouvrement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus touchant les infrastructures des dépôts de neige usée et les équipements d'opération des dépôts, les guérites, les systèmes informatiques, les équipements électroniques et d'éclairage, le mobilier ainsi que tous autres ouvrages pouvant affecter le bon fonctionnement, l'utilisation, la performance ou la capacité des dépôts de neige usée.
- 2.** Le projet comprend, si nécessaire, l'acquisition d'immeubles construits ou non et de servitudes requis pour la réalisation du projet.
- 3.** Le projet nécessite l'embauche du personnel ou des services professionnels et techniques en arpente, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées requis pour la réalisation des études préliminaires, des études d'avant-projet, pour l'élaboration des plans et devis, pour la surveillance des travaux, pour la collecte des données et pour la réalisation des travaux à l'article 1.

**SECTION II**  
LOCALISATION

- 4.** Les travaux, l'embauche du personnel, les services professionnels et techniques décrits et l'acquisition d'immeubles et de servitudes décrits aux articles 1 à 3 peuvent être requis dans le cadre de projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville. Les travaux, du projet décrit à la section I, peuvent être exécutés sur les propriétés de la ville ou sur la propriété privée lorsque des économies peuvent en résulter.

**SECTION III**  
**ESTIMATION DU COÛT**

**5.** L'estimation du coût des travaux, des services professionnels et techniques, d'acquisition de terrains et de servitudes et l'embauche du personnel décrits aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 8 675 000 \$.

**TOTAL :        8 675 000 \$**

Annexe préparée le 14 décembre 2021

---

Marie-Joëlle Gosselin, ing., directrice de section par intérim  
Planification et soutien de l'entretien des voies de circulation  
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge